



Préparations Magistrales

MÊME SI MENTION MANUSCRITE SUR L'ORDONNANCE
« PRESCRIPTION À BUT THÉRAPEUTIQUE EN L'ABSENCE DE SPÉCIALITÉS ÉQUIVALENTES »

Pas de prise en charge

Préparation sans intérêt de santé publique ou efficacité mal établie ou place mineure dans la stratégie thérapeutique (destinée à traiter des maladies sans caractère de gravité)

Préparation dépourvue de caractère thérapeutique

Exemples :

- association corticoïdes+ antibiotiques ou antifongiques
- association antibiotiques + antifongiques
- préparations kératolytiques (verruccide ...)
- préparations émoullientes ou hydratantes pour sécheresse cutanée
- gélules de placebo
- eau oxygénée boratée...

Existence de spécialités équivalentes répondant au même usage thérapeutique

spécialité non strictement équivalente mais répondant au même usage thérapeutique

Exemples :

- dilution de corticoïdes
- alcool à 70°C
- dosettes de sérum physiologique ou d'éosine
- talc...

Préparation magistrale préparée en série et à l'avance ou préparation officinale non réalisée à l'officine

spécialité équivalente en terme de principe actif

Exemples :

- préparation à base de chlorhydrate de pilocarpine (spécialité SALAGEN NR)
- préparation à base de mélatonine (spécialité CIRCADIN NR)

Préparation à base de plantes ou de préparation de plantes, à base d'oligo-éléments, ou dont les matières premières ne sont pas toutes inscrites à la pharmacopée

Exemple :

- gélules de passiflore,
- préparations à base d'huiles essentielles...

Pour en savoir plus :

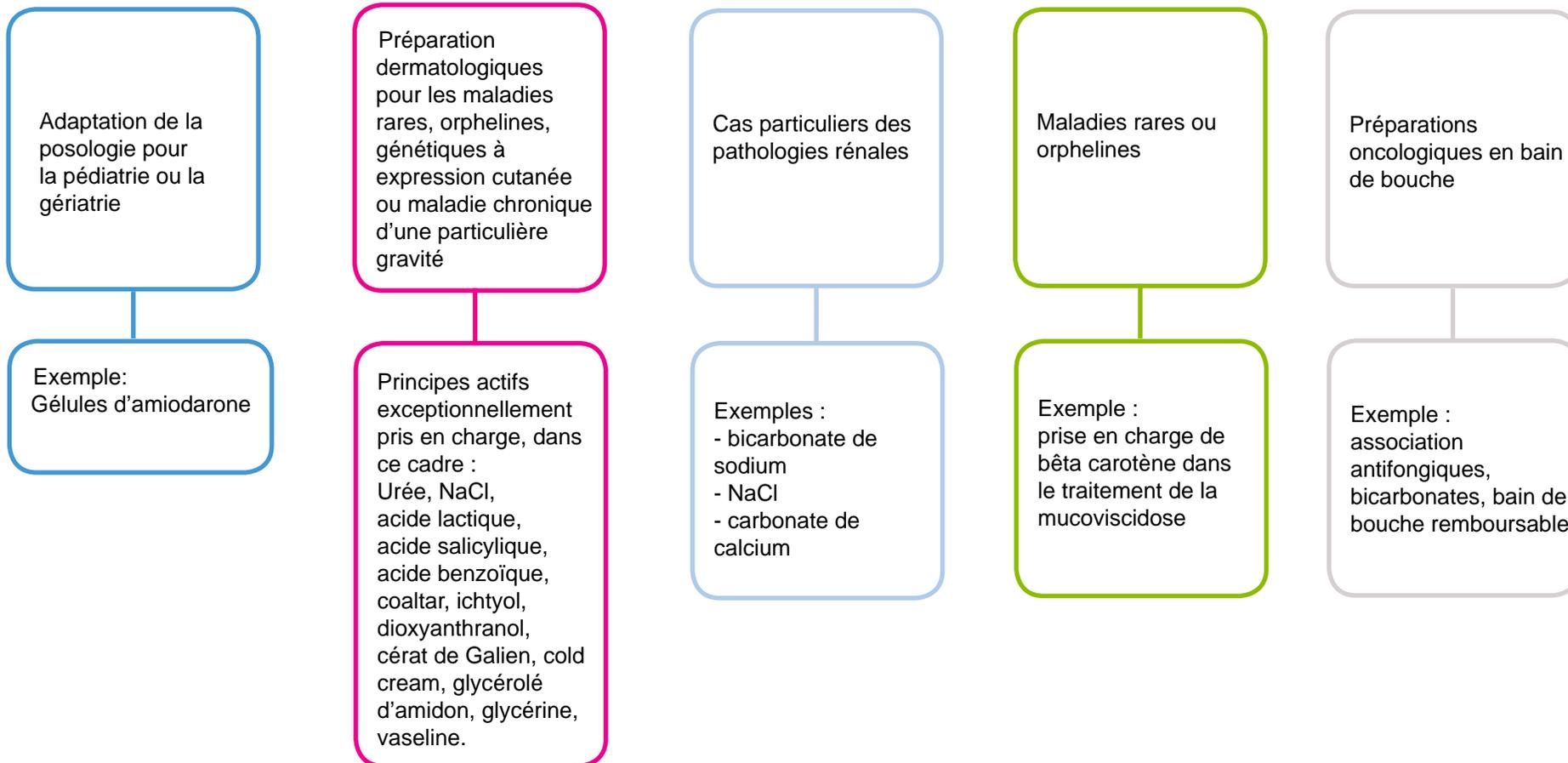
Ameli.fr : Pharmacien > Votre exercice professionnel > Dispensation et prise en charge > Règles de délivrance et prise en charge > Préparations magistrales et officinales > Préparations magistrales et officinales ANSM/Activités/Pharmacopée : liste des monographies et liste des formules en vigueur au Formulaire National - Renseignements auprès de votre pharmacien conseil

Préparations Magistrales

MENTION MANUSCRITE SUR L'ORDONNANCE

« PRESCRIPTION À BUT THÉRAPEUTIQUE EN L'ABSENCE DE SPÉCIALITÉS ÉQUIVALENTES »

Possible prise en charge dans les contextes suivants



Pour en savoir plus :

Ameli.fr : Pharmacien > Votre exercice professionnel > Dispensation et prise en charge > Règles de délivrance et prise en charge > Préparations magistrales et officinales > Préparations magistrales et officinales

ANSM/Activités/Pharmacopée : liste des monographies et liste des formules en vigueur au Formulaire National - Renseignements auprès de votre pharmacien conseil